

Maison de l'Enfant
Centre d'Accueil et de Loisirs
« les fantous »
16 rue du Barry
12400 VABRES L'ABBAYE
05 65 99 13 76
afr-vabres@orange.fr



Projet Éducatif



Accueil de loisirs sans hébergement

Gestionnaire :

Association Familles Rurales
VABRES L'ABBAYE



CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'AVEYRON



santé
famille
retraite
services



Familles Rurales

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de 3000 associations locales, il regroupe 180000 familles adhérentes. 45000 bénévoles et 20000 salariés animent le réseau. Le Mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Depuis plus de 60 ans, le Mouvement remplit différentes missions :

- Répondre aux besoins des familles
- Défendre leurs intérêts
- Accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- Participer à l'animation des territoires ruraux

Dans près de 10000 communes, des familles réfléchissent et créent ensemble des services, animations et activités de proximité. Les principales actions de Familles Rurales concernent :

- L'accueil de la petite enfance, les loisirs pour enfants, les actions en direction des jeunes
- La parentalité, les aînés
- La consommation, la santé et l'environnement
- Les services à la personne
- La culture et les loisirs, l'animation des territoires ruraux et les relais Familles

Toutes ces actions se fondent sur les mêmes valeurs : la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.

Le Mouvement Familles Rurales est constitué de plusieurs échelons disposant chacun de missions spécifiques.

Les associations

Les 3000 associations Familles Rurales représentent la base du Mouvement. Implantées dans les communes, les associations locales sont composées de familles. Elles créent des activités et des services de proximité afin de répondre, au mieux, à leurs propres besoins. Ces associations contribuent ainsi au développement et au dynamisme des territoires ruraux.

Les fédérations départementales

Les 76 fédérations départementales accompagnent et soutiennent les associations locales présentes sur leur territoire. En raison des nombreuses contraintes administratives, d'organisation et de gestion, l'appui des fédérations départementales est aujourd'hui primordial pour les associations.

Parallèlement à cette mission, les fédérations départementales jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la politique familiale départementale. En effet, elles interviennent auprès des pouvoirs publics pour favoriser la mise en œuvre d'une action locale favorable au bien-être des familles.

Enfin, elles sont l'interlocuteur direct de partenaires comme le Conseil Général, la CAF, la MSA ou les services de l'État.

Les fédérations régionales

Crées à partir des années 80 pour s'adapter à la décentralisation, les fédérations régionales ont pour mission première de représenter les familles au niveau régional. Elles contribuent au développement du mouvement dans les régions et accompagnent les fédérations départementales. Elles développent des activités, conduisent ou coordonnent des projets sur les champs de compétence régionale: plan de formation à destination des bénévoles et des salariés, santé, vie quotidienne/consommation, programmes et financements européens. Elles agissent souvent en partenariat avec les Conseils régionaux, en particulier sur le champ de la formation. Enfin, elles suivent les politiques régionales de développement et d'aménagement du territoire.

La fédération nationale

L'échelon national apporte un soutien technique au réseau.

La fédération nationale assure également une fonction de représentation et de défense des intérêts des familles. A ce titre, elle suit les débats publics concernant les familles et élabore des propositions concrètes pour les Pouvoirs publics. Elle entretient donc des contacts permanents avec les ministères en charge des questions familiales et avec les parlementaires.

En collaboration avec les fédérations départementales et régionales, l'échelon national consulte les membres du Mouvement sur les questions de société proches des préoccupations des familles.

Intentions éducatives

L'association souhaite, par la mise en place de ce type de structure, répondre aux besoins des familles installées sur le territoire. Cet accueil de loisirs sera un lieu d'activité qui vise à l'épanouissement des enfants et à la découverte du «bien vivre ensemble». Cette collaboration entre bénévoles, familles et équipes d'animation favorise la diversité des actions, le lien social et la participation à la vie locale.

Les Objectifs généraux de la structure sont les suivants :

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances.
- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant
- L'aider à poursuivre et à conforter son expérience de la vie en collectivité, respecter les règles de vie commune
- Amener l'enfant à découvrir des activités variées
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- Mettre les enfants en situation d'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix.
- Le rythme de l'enfant
- L'esprit imaginatif, d'initiative de l'enfant
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge.
- Sensibiliser les enfants aux différences et handicaps

Description de l'accueil

Nature de l'accueil et périodes d'ouvertures :

L'accueil proposé est donc un accueil de loisirs / périscolaire sans hébergement ouvrant:

- périscolaire matin : de 7h30 à 9h00
- périscolaire midi : de 12h00 à 13h30
- périscolaire soir : de 16h30 à 18h30
- mercredi périscolaire : de 7h30 à 18h30
- vacances scolaires : de 7h30 à 18h30 (fermeture annuelle la semaine du 15/08 et du 24/12 au 01/01 inclus)
- séjours accessoires hiver et été (de 2 à 4 nuitées).

Organisateur :

Association Familles Rurales Basse Vallée du Dourdou représentée par Mr BETTENCOURT Miguel, président.

Public :

Seuls les enfants de 3 à 13 ans sont concernés par le projet. Il s'adresse aux enfants inscrits au centre qui fréquentent la structure lors des temps périscolaires, mercredis et vacances.
(Enfants de 3 à 11 ans pour les temps périscolaires et mercredis, enfants de 3 à 13 ans lors des vacances scolaires).

En accueil périscolaire (jours d'école et mercredis) : 30 enfants de 3 à 6 ans et 28 enfants de 6 à 11 ans.

En vacances scolaire : 24 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 13 ans.

Lieu :

Lieu en périscolaire matin, midi et soirs :

La Maison de l'Enfant accueillera les enfants lors des temps périscolaire matin et soir.
L'école Jean de la Fontaine accueillera les enfants de 3 à 11ans lors des temps midi périscolaire, les enfants mangeront à la cantine municipale de Vabres l'Abbaye.

Lieu des mercredis et vacances scolaires :

Les enfants de 3 à 6 ans seront accueillit dès 7h30 à la Maison de l'Enfant tous les matins, ils prendront leurs repas à la cantine municipale et seront à l'école Jean de la Fontaine les après midi jusqu'à l'heure de fermeture (18h30).

Les enfants de 7 à 11ans (13ans les vacances) seront accueillit à l'école Jean de la Fontaine les matins dès 7h30, ils prendront leurs repas à la cantine municipale de Vabres l'Abbaye et ils seront sur le site de la Maison de l'enfant les après midi jusqu'à l'heure de fermeture (18h30).

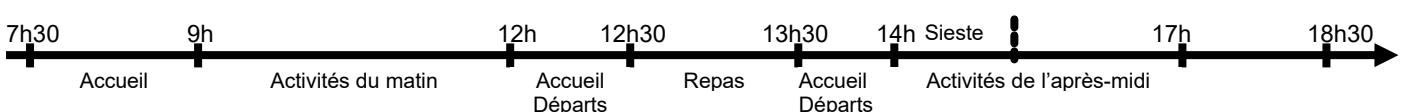
La Maison de l'Enfant disposera donc d'une salle d'activité, d'une salle de sieste, d'une cours extérieure, d'un bureau d'accueil pour le directeur et les familles, de sanitaires et lavabo, d'une salle piscine à balles, d'une salle de jeux d'imitation (cuisine poupée établie), d'une salle bibliothèque et d'une salle annexe aménagée suivant les activités.

La cantine municipale, sera le lieu où les enfants prendront leurs repas, elle est équipée de sanitaires, lavabos, d'un hall avec vestiaires et d'une grande salle aménagé avec un coté pour les enfants de 3 à 6 ans et un espace pour les enfants de 7 à 13 ans.

L'école Jean de la Fontaine disposera d'un grand espace extérieur, d'une salle aménagé avec des espaces de jeux, de lecture, d'une salle de sieste, de sanitaires, d'un hall d'entrée et d'une grande salle d'activité.

Dates, horaires :

L'accueil ouvrira ses portes les mercredis, ainsi que les vacances scolaire de 7h30 à 18h30.
Les horaires d'ouvertures sont les suivantes :



En ce qui concerne le périscolaire, le centre ouvrira de 7h30 à 9h00 (accompagnement des enfants aux écoles) et de 16h30 à 18h30 (récupérer les enfants aux écoles jusqu'au site du centre).

Personnel d'encadrement permanent:

- LAUDIERES Julie Directrice BAFD, stagiaire DEJEPS DPTR
- DUGAS Alban animateur équivalent BAFA
- HEURTEVENT Marine animatrice CAP PE et BAFA
- COUSSEE Julie CAP PE

Ce personnel intervient les temps périscolaire : matin midi et soir les jours d'école, les mercredis et les vacances scolaires.

- SAHRAOUI Florence : personnel d'accompagnement intervient les mercredis et les vacances scolaires.
- FORT Mickaël, BAFA, intervient les mercredis et les vacances scolaires
- BOUDES Stéphanie, éducatrice de jeunes enfants, intervient les mercredis périscolaires.
- BOULET Manon, CAP petite enfance, intervient les midis en périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires.
- LEMAIRE Jean BAFD, intervient les mercredis et les vacances scolaires.

L'équipe est complété lors des vacances scolaire par des animateurs BAFA ou/et stagiaires BAFA.

Intervenants extérieurs :

L'association fera appel à des intervenants dès lors que les activités proposées auront besoin de spécialistes ou de personnels spécifiques notamment lors des vacances scolaires.

Activités principales :

Les activités seront diverses. L'équipe d'animation proposera des animations adaptées, ludiques et innovantes. Elle veillera également à valoriser les partenaires locaux et utilisera les prestataires du territoire.

L'équipe d'animation sensibilisera les enfants aux préventions : handicap, écologie ...

Tarifs :

La cotisation annuelle d'adhésion au mouvement Familles Rurales s'élève à 26€ par famille et par an.

Les tarifs modulés de l'accueil de loisirs avant déductions des différentes aides sont les suivants :

ACCUEIL PERISCOLAIRE

- présence du matin : 7h30 - 9h00
- présence du soir : 16h30 - 18h30

	Tranche 1 1 € 75 (par présence)	Tranche 2 1 € 80 (par présence)	Tranche 3 1 € 85 (par présence)	Tranche 4 1 € 90 (par présence)
QF MSA	0 - 357	357 - 471	471 - 730	> 730
QF CAF	0 - 420	421 - 520	521 - 800	> 800

« MERCREDIS » ET VACANCES

	<u>Tranche 1</u> journée à 9 € 50	<u>Tranche 2</u> journée à 10 € 50	<u>Tranche 3</u> journée à 11 € 50	<u>Tranche 4</u> journée à 12 € 00
QF MSA	0 - 357	357 - 471	471 - 730	> 730
QF CAF	0 - 420	421 - 520	521 - 800	> 800

Le tarif d'une demi-journée est égal à 1 journée divisé par 2.

ATTENTION : Adhérents hors communauté des communes : 3€ de supplément par jour et par enfant.

Les factures sont établies à la fin de chaque mois.

Des suppléments seront demandés lors de sorties spécifiques.

Les repas

La cuisine centrale de Baraqueville « ANSEMBLE » assurera l'approvisionnement en liaison froide des repas. Une salarié de l'association affecté aux temps cantine aura la charge de réchauffer les repas comme il en sera indiquer sur les barquettes, les repas seront pris à la cantine municipale de Vabres l'Abbaye.

Le tarif est de 4€30.

Séjours avec hébergement

Des séjours avec hébergement seront organisés.

Ceux ci auront lieu pendant les vacances d'été et aux vacances d'hiver et auront une durée de maximum 5 jours et 4 nuits :

- Vacances d'hiver : séjour accessoire de 3 jours et 2 nuitées (enfants de 8 à 13 ans)
- Vacances de juillet : séjour accessoire de 3 jours et 2 nuitées (enfants de 6 à 8ans)
- Vacances de juillet : séjour accessoire de 5 jours et 4 nuitées (enfants de 9 à 13 ans)